



Le lundi 15 mai 2023, le Conseil municipal de la Ville de Châteauroux, qui s'est réuni en séance ordinaire et publique à la Mairie dans la salle habituelle de ses séances, par convocation en date du 9 mai 2023 et sous la Présidence de M. Gil AVÉROUS, Maire, a délibéré.

Présents (38) : M. Gil AVÉROUS, Mme Chantal MONJOINT, M. Jean-Yves HUGON, Mme Catherine RUET, M. Roland VRILLON, Mme Florence PETIPEZ, M. Brice TAYON, Mme Imane JBARA-SOUNNI, M. Philippe SIMONET, Mme Stéphanie GALOPPIN, M. Jean-François MEMIN, Mme Christine DAGUET, M. Denis MERIGOT, Mme Monique RABIER, Mme Catherine DUPONT, Mme Sonia ROUX, M. Dominique TOURRES, Mme Brigitte DION, M. Jean-Paul BISIAUX, Mme Isabelle BOUGNOUX, M. Eric CHALMAIN, Mme Annick MABON, Mme Joëlle MAYAUD, Mme Frédérique GERBAUD, M. Gilles ROUSSILLAT, Mme Liliane MAUCHIEN, M. Michel GEORJON, M. Richard LINDE, M. Stéphane ZECCHI, M. Michaël POINTIERE, Mme Nahima KHORCHID, M. Damien NOEL, M. Tony IMBERT, Mme Alix FRUCHON, M. Maxime GOURRU, Madame Muriel BEFFARA, Mme Delphine CHAMBONNEAU, Mme Mylène WUNSCH.

Délibération affichée et
exécutoire le : 16/05/2023

Excusé(s) (5) : M. Charles-Henri BALSAN ayant donné procuration à Mme Catherine DUPONT, M. Laurent BUTHON ayant donné procuration à Mme Catherine RUET, Mme Marina RENOUX ayant donné procuration à M. Stéphane ZECCHI, Mme Vanessa JOLY ayant donné procuration à Mme Sonia ROUX, M. Thibault ROY ayant donné procuration à M. Tony IMBERT.

14 : Équipements socioculturels : remboursements ou avoirs pour prestations non délivrées

En raison d'un incendie qui a ravagé la Gironde en juillet 2022, un groupe d'enfants du centre socioculturel Mosaïque Touvent Grands Champs, en séjour à Arcachon, a été rapatrié en urgence. Deux familles ont transmis des courriers de demande de remboursement pour deux journées de séjour non exercées.

Le séjour devait se dérouler du 12 au 15 juillet 2022, soit 4 jours.

Arrivés à Arcachon le 12 juillet au matin, puis évacués en urgence du camping durant la nuit, les enfants et leurs animatrices ont fini par être rapatriés le 13 juillet en soirée, après avoir passé une nuit puis la journée suivante dans un site de mise en sécurité dans l'attente d'informations sur l'évolution de la situation. Le groupe de jeunes n'a donc été en séjour que deux journées, au lieu des quatre prévues.

Le montant facturé aux familles pour le séjour, est défini par la délibération n°2021-315 du 14 déc. 2021 comme suit : (deux demi-journées de centre selon le quotient familial + 4.20€) * le nombre de jours du séjour.

Il est donc proposé que les familles impactées bénéficient pour les deux journées non réalisées :

- d'un avoir sur d'autres activités du centre,

- ou, si elles ne fréquentent plus la structure, d'un remboursement.

Il est également proposé que dans le cas d'un service non délivré en raison d'une situation de force majeure, la direction de la Cohésion Sociale puisse renouveler cette démarche.

Il est proposé au Conseil municipal :

-d'approuver les dispositions énumérées ci-dessus,

-d'autoriser le Maire de Châteauroux ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ces démarches.

Suite à une discussion, le Conseil municipal approuve le rapport à l'unanimité.

Le Maire,
M. Gil AVÉROUS

Les Secrétaires de séance
Mme Delphine CHAMBONNEAU Mme Stéphanie GALOPPIN